

L'expédition nocturne du 1er Mai 1665

(Suite)

Ollivier Le Quéré, maître maçon à Kerveur, n'avait que 21 ans. Assistant à la Grand'Messe en notre Eglise, il avait entendu le Recteur lire le fameux Monitoire, rédigé par les Juges locaux après les incidents du 1er mai. Bon chrétien et ne voulant pas « demeurer sous les sentences ecclésiastiques », il était donc venu faire sa déclaration le 24 juillet devant le représentant du Présidial. Il raconta que, s'étant rendu pour affaires au Presbytère dans les derniers jours d'avril, il y avait reçu des confidences de la bonne, Louise Mercier, qui, quelques jours auparavant avait surpris une conversation entre le Recteur et l'abbé Urbain de Kérouartz, prieur de Logonna, alors en visite chez son frère à la Motte. Le Recteur de Logonna avait dit que l'Eglise de Lannilis était « trop trouble » et qu'il fallait y faire des « fenêtres » et briser des vitres armoriées pour « donner du jour ».

Quéré avait pu constater le dimanche 3 mai qu'effectivement des vitres avaient été brisées, mais il s'empressa d'ajouter qu'il ignorait complètement par qui. Les enquêteurs lui firent signer sa déposition et s'arrêtèrent ce premier jour à ces deux premiers témoins.

Le lendemain 25 juillet, comparurent 11 autres personnes, parmi lesquelles 2 prêtres, les abbés Jean Léon et Jean Maison, 2 nobles, Mme de Kerdrel de Pratmeur née Guillemette de Launay, âgée de 80 ans, qui demeurait au manoir de Kerdrel et David du Bois, le notaire royal, qui résidait au manoir de Kérosven (1), ainsi que 7 autres témoins : Isabelle Marsiou, épouse de Maître Vincent Salaün, 23 ans, du bourg, Eléonore Morvan, 25 ans, l'épouse illettrée du bedeau, Guillemette Guiriec, illettrée, 25 ans, de Kéravel, Fiacre Caberen, épouse de Robert Le Millour, du Bourg, 68 ans, qui, également illettrée, déposa en « vulgaire langage breton », Claude Riou, gosse de 10 ans, du Bourg, qui n'allait sans doute pas à la petite école alors existante à Lannilis, puisque lui non plus ne savait pas signer, le marchand de vin Jean Henry, 27 ans, du Bourg, qui signa et, enfin, Françoise Poulmarc'h, femme de Jean Gouriou, 25 ans, du Bourg, illettrée. Ainsi sur 7 personnes du peuple, deux seulement furent capables de signer leur déposition (2). Avant de déposer, tous, même le petit Claude Riou, avaient juré de dire la vérité. Les deux prêtres, eux, avaient été priés de jurer « sur les saints ordres après avoir mis la main sur l'estomac ». Deux seulement de ces dépositions présentèrent un certain intérêt, celles du petit Riou et de Françoise Poulmarc'h. Claude Riou, étant allé chercher du bois, avait trouvé dans « un parc proche du Bourg » des copeaux et pièces d'un vieux banc qu'il avait ramenés à la maison avec « d'autres bois ». Il apprit alors que c'était là les planches d'un banc « rompu en l'Eglise la nuit précédente ». Il ajouta qu'on accusait Papillon « le lacquais du Sieur de la Motte » d'être l'auteur du bris. Ignorant le français, le petit Claude avait fait toute sa déposition en breton. Quant à Françoise Poulmarc'h, elle avait été avec son mari, Jean Gouriou, témoin partiel de l'affaire. En effet, ce jeune ménage s'était rendu à Brest le 1er mai et était rentré tard à Lannilis, entre onze heures et minuit. Françoise n'était pas encore couchée lorsqu'elle entendit un grand bruit dans l'Eglise. Elle alla ouvrir la porte de sa maison « pour savoir ce que c'estoit ». Elle vit deux personnes habillées de noir ou de brun sortir de l'Eglise et se diriger vers sa maison. Aussitôt elle ferma précipitamment sa porte de peur d'être « maltraitée ». Elle ne pût pas donner de plus amples précisions mais affirma que la rumeur publique accusait M. de la Motte et ses domestiques d'être les auteurs du méfait.

Le 26 juillet, 3^e et dernier jour de l'enquête, fut entendu le quatorzième qui devait être aussi le dernier témoin. Voisin du ménage Gouriou-Poulmarc'h, François Le Roy, 30 ans, avait été réveillé vers minuit par Françoise Poulmarc'h qui, de retour de Brest, désirait avoir du feu (3). C'est alors qu'il entendit lui aussi un grand bruit dans l'Eglise, comme s'il y avait eu des charpentiers à y travailler. Il s'empressa de fermer sa porte et se mit à la fenêtre en observation. Il aperçut un homme portant une lanterne qui allait et venait de l'Eglise vers le

presbytère puis cinq ou six personnes qui sortaient de l'Eglise, dont l'une portait un « faix de copeaux » et se dirigeait vers une ruelle proche. Il entendit aussi les conversations des noctambules. Le lendemain il se hâta d'aller voir ce qui s'était passé et pût constater les dégâts.

Ayant terminé leur enquête, les deux délégués du Présidial rentraient à Quimper dès le 27 juillet. Ils avaient acquis la certitude que la famille de la Motte était l'auteur du bris des vitres armoriées de la famille de Kerbabu et qu'il s'agissait là d'une revanche, les Kerbabu ayant auparavant brisé les armoiries des Kérouartz de la Motte.

(Suite page 16)

Janvier 1960